

L'Etat a repris la mauvaise habitude de payer en retard

LE RÉSUMÉ

L'administration avait fait des efforts pour régler ses factures **dans les délais** après la crise de 2008 afin de soulager les entreprises.

Depuis 2018, les pouvoirs publics **montrent à nouveau le mauvais exemple**.

Globalement, **une facture sur dix** est réglée très en retard voire pas du tout.

JEAN-PAUL BOMBAERTS

Au cours de l'année 2018, la ponctualité des paiements dans le monde des affaires en Belgique s'est dégradée. Ce constat peu encourageant émane de Graydon, société de collecte d'informations financières, et d'Unizo, l'organisation représentative des PME et des indépendants en Flandre.

Graydon tient à jour un indicateur synthétique reflétant le comportement de paiement des entreprises et des pouvoirs publics. L'index est tombé à 101,02 points au troisième trimestre (base 2002 = 100), soit le plus bas niveau depuis quatre ans, avant de remonter à 102,7 points fin 2018, ce qui reste faible, selon Graydon. «Cet index est un des premiers indicateurs qui montre un changement du climat conjoncturel en Belgique», explique Eric Van den Broele, directeur du service d'études de Graydon.

Au cours du troisième trimestre 2018, 67% des factures adressées à

des entreprises ou aux pouvoirs publics ont été encaissées dans les délais. Au quatrième trimestre, on est remonté à 69%. Autrement dit, près de 7 factures sur 10 sont réglées à temps, c'est-à-dire dans les 30 jours légaux (ou 60 si les parties le conviennent), tandis que 3 factures sur 10 sont honorées avec des retards plus ou moins importants, voire pas du tout dans 10% des cas.

En 2008, au plus fort de la crise, une facture sur huit était réglée au-delà du délai de 90 jours voire pas du tout. Entre-temps, on était remonté à une facture sur douze. Aujourd'hui, on est retombé à une facture sur dix sur laquelle le créancier peut pratiquement faire une croix.

20.000 emplois en jeu

Si la situation s'était considérablement améliorée ces dernières années, c'est surtout grâce à l'entrée en vigueur de la loi du 10 décembre 2013 sur les retards de paiement. Cette loi, qui transpose une directive européenne, fixe des délais de paiement plus stricts ainsi que des pénalités (sous la forme d'intérêts de retard) pour les distraits et les retardataires. Aujourd'hui, on assiste à nouveau à un certain relâchement.

Danny Van Assche, administrateur-délégué d'Unizo regrette cette tendance. «L'impact de ces retards de paiement sur l'économie belge est énorme. Nous avons précédemment calculé avec Graydon que les retards de paiement coûtaient 10 milliards d'euros par an aux entreprises belges, soit l'équivalent de 20.000 emplois.»

En effet, l'influence des entreprises sur cette évolution se limite à quelques secteurs, tandis que le comportement de paiement de cer-

taines administrations joue un rôle bien plus important.

Ainsi, la plupart des branches industrielles affichent un comportement de paiement allant de bon à excellent, ainsi qu'un degré élevé de constance. Des secteurs tels que la chimie, la pharmacie et la métallurgie figurent parmi les meilleurs payeurs. Dans d'autres secteurs par contre, on est moins ponctuel. Exemple avec la restauration et les débits de boisson où 25% à 30% des factures sont payées plus de 90 jours après l'échéance.

La Justice et les Finances

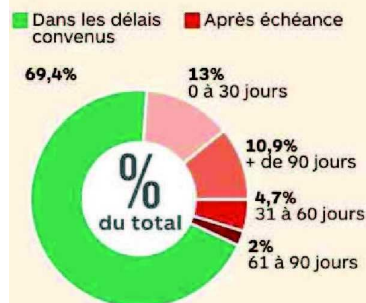
Depuis 2008, les pouvoirs publics s'étaient signalés comme de bons payeurs. Aujourd'hui, Graydon constate une nette dégradation. Le volume de factures correctement payées a chuté à 34% au quatrième trimestre 2018. À l'inverse, le nombre de factures fortement en retard a atteint les 29% au troisième trimestre et même les 41% au quatrième.

«Il s'agit des observations les plus faibles depuis l'année 2008. Ces arriérés proviennent notamment du ministère de la Justice et du ministère des Finances», épingle Eric Van den Broele. Le gouvernement fédéral à tout à gagner à ce que les choses changent, selon lui. «S'il parvient à appliquer à la lettre la loi de 2013 sur les paiements B2B, cela pourrait assurer des liquidités nécessaires pour le monde des affaires.»

Il est rejoint en cela par l'Unizo: «Nos administrations devraient au moins donner le bon exemple. Un gouvernement qui ne paie que 40% de ses factures à temps est mal placé pour traiter le problème de paiement des entreprises. Il faut ancrer le principe du paiement endéans les 30 jours dans la loi.»

COMMENT LES FACTURES ENTRE ENTREPRISES SONT-ELLES RÉGLÉES?

Au 4^{ème} trimestre 2018



Source: Graydon